

Procès-Verbal du Conseil municipal

du 23 juillet 2024

Présent(es) :

Mesdames Annick FALEMPIN, Mathilde FAURE, Monique FORMENTO, Martine PORTE, Jacqueline VISSAC

Messieurs Grégory BONNET, Bruno LOPEZ, Sylvain MOMPIED, Jean-François PORTE

Pouvoir(s) : Jérôme RABANET donne pouvoir à Grégory BONNET, Françoise-Paule MATHEY donne pouvoir à Monique FORMENTO, Natacha VANDAMME donne pouvoir à Mathilde FAURE, Justine VERGNE donne pouvoir Jean-François PORTE, Gael FAURE donne pouvoir à Annick FALEMPIN, Norbert ONZON donne pouvoir à Sylvain MOMPIED

Ordre du jour :

- 1/ Désignation du secrétaire de séance
- 2/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mai 2024
- 3/ Modification de la voirie et des travaux connexes de l'aménagement foncier suite aux modifications apportées au projet par la CCAF
- 4/ Modalités du futur recensement de la population
- 5/ Achat d'une remorque
- 6/ Réfection d'un mur de clôture de la cour d'école
- 7/ Approbation du rapport de la CLECT
- 8/ Acquisition de la parcelle AE 291 (49m²)
- 9/ SIRP : délibération concernant la répartition des charges du syndicat de 2023
- 10/ Remboursement d'achats effectués pour la commune
- 11/ Habilitation pour signature
- 12/ Questions diverses

Le maire constate que le quorum nécessaire pour la tenue de la séance, 8 conseillers, est atteint (9); il ouvre la séance à 20h47.

1. Désignation secrétaire de séance
Bruno LOPEZ est désigné
15 voix pour

2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 mai 2024
15 voix pour

3. Modification de la voirie et des travaux connexes de l'aménagement foncier suite aux modifications apportées au projet par la CCAF

La CCAF (Commission Communale d'Aménagement Foncier) s'est réunie le 10 avril 2024 pour examiner les réclamations issues de l'enquête publique. Elle a apporté quelques modifications au projet qui font évoluer les travaux connexes et la voirie pour un coût supplémentaire estimé de 4 089,60€TTC : remise en culture, élagage, suppression de haie, plantation de haie, annulation de suppression de haie, annulation d'élagage, suppression de terrassement et création de cheminement piétonnier.

Il est proposé d'accepter ces modifications.

15 voix pour

4. Modalités du futur recensement de la population

L'INSEE a informé la municipalité que le prochain recensement de la commune interviendrait en janvier 2025.

Il est proposé :

- de désigner Ludivine Montel, secrétaire de mairie, comme coordinatrice du recensement
 - de nommer Bénédicte Delahaye comme agent recenseur, elle avait déjà assuré la précédente mission.
- Le maire prendra les arrêtés utiles.

15 voix pour

5. Achat d'une remorque

Actuellement, le tracteur-tondeuse est déplacé de lieu-dit en lieu-dit sur la remorque du gros tracteur. Il est proposé de faire l'acquisition d'une remorque permettant ce transport qui s'accrocherait derrière l'utilitaire. La remorque doit être suffisamment large pour accueillir le tracteur-tondeuse et disposer d'équipement permettant de hisser le tracteur-tondeuse.

Des devis ont été sollicités auprès des établissements Laurent, Vacher et Dorat.

Il est décidé de faire l'acquisition d'une remorque plateau Mecanorem RPMS405 pour 1 530€ HT.

15 voix pour

6. Réfection d'un mur de clôture de la cour d'école

Afin de continuer la réfection et l'aménagement de la cour d'école, il est imaginé une réfection du mur de soutènement de la cour et de sa clôture.

Un devis a été sollicité pour appréhender le coût global et la capacité de la commune à réaliser ces travaux cette année, celui-ci se décompose en des travaux de maçonnerie pour 2 550€ HT et de clôture rigide pour 2 808€ HT.

Il est décidé de faire réaliser ces travaux durant les vacances de la Toussaint et de missionner l'exécutif municipal pour obtenir de nouveaux devis et souscrire au mieux-disant.

15 voix pour

7. Approbation du rapport de la CLECT

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la communauté de communes s'est réunie le 10/06/2024 pour examiner des corrections concernant l'évaluation de charges sur la compétence voirie.

Le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres (deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population).

Après présentation du contenu, il est proposé au conseil municipal d'approuver ledit rapport.

15 voix pour

8. Acquisition de la parcelle AE 291 (49m²)

Dans le cadre d'une opération de promotion immobilière, un professionnel avait fait procéder à des divisions parcellaires et l'une d'entre-elles, la AE291 de 49m², n'avait vocation à rejoindre aucune des

propriétés privées à construire.

Le promoteur souhaite se séparer de cette parcelle, la commune veut bien en prendre la propriété si elle lui est cédée à titre gratuit.

Cette cession à titre gratuit serait constatée par acte administratif afin que l'opération n'ait pas d'impact financier pour la commune.

15 voix pour

9. SIRP : délibération concernant la répartition des charges du syndicat de 2023

Il est présenté des charges concernant le syndicat pour 2023 mais qui n'ont été connues qu'après la dissolution du syndicat (factures de fluides parvenues très tardivement et rattrapages sur charges sociales URSSAF, IRCANTEC, CNRACL, RAFP, FNC, ATIACL). Une délibération doit permettre d'assurer une répartition des 2 647,83€ entre les deux communes qui composaient le syndicat, et ce au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur chaque commune.

Pour Montcel : 1 364,86 de rattrapage sur les charges sociales, ainsi que le prorata des factures de fluides.

La répartition présentée est acceptée.

15 voix pour

10. Remboursement d'achats effectués pour la commune

Il a été décidé d'offrir un cadeau à la directrice d'école qui a quitté son poste après 24 années d'exercice à Montcel. La commune ne disposait pas de compte dans le magasin concerné par l'achat et refusait le paiement différé. Mathilde Faure, en charge de l'achat, a donc payé pour le compte de la commune et il est proposé de la rembourser.

15 voix pour

11. Habilitation pour signature

Le maire certifiant l'authenticité de la reprise des biens sans maître, il ne peut aussi représenter la commune dans cette procédure. Annick FALEMPIN est désignée pour représenter la commune lors de la signature de l'acte authentique.

15 voix pour

12. Questions diverses

-Afin de ne pas entrer en concurrence avec la journée du centre de secours de Combronde, la journée « prestations » de Montcel sera finalement organisée le 7 septembre (et non plus le 14).

-Les animations du CLIC continueront à Montcel en 2024-2025 (Gym bi-hebdomadaire et activités occasionnelles).

- Lors du tour de tables, les conseillers font un compte-rendu des dernières réunions auxquelles ils ont assisté.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire la séance à 22h10.